



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## ANNONCE EMPLOI

Ville dynamique et solidaire (surclassée 20 à 40 000 hab.), le Pré Saint-Gervais est une collectivité à taille humaine tout en étant au cœur des grands enjeux de la Métropole (Membre du Territoire Est Ensemble de plus de 400 000 habitants et limitrophe de la ville de Paris).

Fière de sa diversité et de sa jeunesse, rejoignez une collectivité qui offre des projets ambitieux, une carrière épanouissante et qui agit dans le cadre d'une politique écocitoyenne.

### LA VILLE RECRUTE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

#### DES PROFESSEURS D'ARTS PLASTIQUES, DESSIN ET PEINTURE, BANDE DESSINEE, CERAMIQUE

Recrutement par voie contractuelle – temps non complet – taux horaire brute : 26 €

La direction de la culture coordonne et anime la politique culturelle de la municipalité en s'appuyant sur des événements en vue de favoriser l'accès des gervaisiennes et gervaisiens à la diversité artistique et culturelle. Pour mettre en œuvre sa politique d'accès à la pratique artistique au plus grand nombre, la Ville recrute des professeurs pour ses ateliers d'expression artistique.

#### DETAIL DES POSTES OUVERTS AU RECRUTEMENT (postes cumulables en fonction des emplois du temps) :

##### **1 professeur de dessin – peinture pour adolescents et adultes :**

Les lundis de 15h30 à 18h30 et de 19h00 à 22h00 :

- 30 séances de 6 heures, soit 180 heures d'enseignement (hors vacances scolaires)
- 30 heures de préparation des ateliers et de geste technique
- 14 heures d'accompagnement pédagogique (exposition de fin d'année)
- 7 heures de restitution des ateliers (préparation et présence le jour du vernissage)
- 6 heures de réunions pédagogiques

Soit un volume horaire annuel de 237 heures si effectives.

##### **1 professeur de dessin pour les enfants et adolescents :**

Les mercredis de 17h30 à 19h30 (13/17 ans) et les samedis de 9h30 à 11h00 (9/13 ans):

- 30 séances de 2 heures et 30 séances de 1 heure 30, soit 105 heures d'enseignement (hors vacances scolaires)
- 30 heures de préparation des ateliers et de geste technique
- 14 heures d'accompagnement pédagogique (exposition de fin d'année)
- 7 heures de restitution des ateliers (préparation et présence le jour du vernissage)
- 6 heures de réunions pédagogiques

Soit un volume horaire annuel de 162 heures si effectives.

### **1 professeur de Bande dessinée, illustration pour les adolescents :**

Les mardis de 18h00 à 20h00 (10/14 ans) et les jeudis de 18h30 à 20h30 (13/17 ans) :

- 60 séances de 2 heures soit 120 heures d'enseignement (hors vacances scolaires)
- 30 heures de préparation des ateliers et de geste technique
- 14 heures d'accompagnement pédagogique (exposition de fin d'année)
- 7 heures de restitution des ateliers (préparation et présence le jour du vernissage)
- 6 heures de réunions pédagogiques.

Soit un volume horaire annuel de 177 heures si effectives.

### **1 professeur d'arts plastiques pour les enfants (peinture – dessin – modelage) :**

Les mercredis de 10h00 à 11h00 pour les 4 – 5 ans (éveil), de 11h00 à 12h30 pour les 6 – 8 ans, et de 14h00 à 16h00 pour les 9-12 ans :

- 30 séances d'1 heure, 30 séances de 1 heure 30, et 30 séances de 2 heures soit 135 heures d'enseignement (hors vacances scolaires)
- 30 heures de préparation des ateliers et de geste technique
- 7 heures d'accompagnement pédagogique (exposition de fin d'année)
- 7 heures de restitution des ateliers (préparation et présence le jour du vernissage)
- 6 heures de réunions pédagogiques

Soit un volume horaire annuel de 185 heures si effectives.

### **1 professeur d'arts plastiques pour les enfants (peinture – dessin – modelage):**

Ateliers les samedis de 10h00 à 11h00 pour les 4 – 5 ans (éveil) et de 11h00 à 12h30 pour les 6 – 8 ans :

- 30 séances d'1 heure et 30 séances de 1 heure 30, soit 75 heures d'enseignement (hors vacances scolaires)
- 20 heures de préparation des ateliers et de geste technique
- 7 heures d'accompagnement pédagogique (exposition de fin d'année)
- 7 heures de restitution des ateliers (préparation et présence le jour du vernissage)
- 6 heures de réunions pédagogiques

Soit un volume horaire annuel de 117 heures si effectives.

### **1 professeur de céramique pour les adolescents et les adultes :**

Ateliers les mardis de 17h00 à 19h30 et de 20h à 22h30 :

- 30 séances de 5 heures le mardi, soit 150 heures d'enseignement
- 52 heures de geste technique et préparation (entretien du four et recyclage)
- 7 heures de restitution (préparation et présence lors du vernissage)
- 6 heures de réunions pédagogiques trimestrielles
- 7 heures de sorties pédagogiques

Soit un volume horaire annuel de 222 heures si effectives.

### **MISSIONS :**

Dans le cadre de la politique municipale et sous l'autorité des affaires culturelles, les professeurs auront pour mission de :

- Contribuer de façon générale aux objectifs de découverte des techniques arts plastiques et arts appliqués, au développement créatif des participants à la sensibilisation à l'histoire de l'art ;
- Appliquer une pédagogie adaptée en fonction de la tranche d'âge ;
- Participer avec les autres membres de l'équipe pédagogique à l'exposition de fin d'année (concertation sur une thématique commune) ;

- Ranger l'atelier après ses ateliers (remise en place du matériel, nettoyage des tables), ainsi que le rangement annuel avant les vacances d'été (tri du matériel et des travaux des élèves...)
- Faire remonter à la direction des affaires culturelles les dysfonctionnements éventuels.

### **PROFILS ET COMPETENCES RECHERCHES :**

- Bonnes connaissances en histoire de l'art ;
- Bonne maîtrise des différentes techniques de l'art ;
- Connaissances des pratiques culturelles et artistiques ;
- Connaissances des caractéristiques enfants, adultes et amateurs ;
- Maîtrise des méthodes et techniques pédagogiques ;
- Capacité d'adaptation, patience, rigueur, organisation, dynamisme, sensibilité artistique, autonomie et travail en équipe.

Informations complémentaires: la réunion de rentrée aura lieu mardi 13 septembre 2022 et les ateliers débiteront la dernière semaine de septembre 2022.

**Lettre de motivation, CV et Book** à adresser à monsieur le Maire avant le **15 août 2022** et à envoyer à [recrutement@villedupre.fr](mailto:recrutement@villedupre.fr) et [culture@villedupre.fr](mailto:culture@villedupre.fr) . Les entretiens seront organisés les 26, 29 et 30 août 2022 (visioconférence possible).